



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CoilShine®

Produit nettoyant pour systèmes CVC

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Goodway CoilShine®

Code(s) du produit : CoilShine RTU

Synonymes : Solution aqueuse de nettoyage

Numéro de requête REACH : Certains matériaux entrant dans la composition de ce produit ont été enregistrés conformément à la réglementation CE 1907/2006. Les autres substances ont été préenregistrées conformément à l'Article 2 du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale : Nettoyant alcalin moussant

Utilisations déconseillées : Aucune utilisation déconseillée

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Goodway Technologies Corp.
420 West Avenue
Stamford, Connecticut 06902, États-Unis d'Amérique
+1-203-359-4708 ; appel gratuit aux É.-U. : +1-800-243-7932

1.4 Numéro d'appel d'urgence : Chemtrec (24 h/24) +1-800-424-9300

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

Irritant pour la peau (Catégorie 2) [H315]

Irritant pour les yeux (Catégorie 2A) [H319]

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur :

Avertissement

Mention(s) d'avertissement :

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence :

[Prévention]

P264 - Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P261 - Éviter de respirer les brouillards et aérosols.

[Réponse]

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P321 - Traitement spécifique : Se référer à la Section 4.2 de cette FDS et consulter un médecin.
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Ne s'applique pas

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique (préparation)

Mélange aqueux

% en poids	Ingrédient	Numéro CAS	Numéro EC	Numéro d'index	Classification EC
>70	Eau	7732-18-5	-----	-----	-----
5 - 7	Pyrophosphate tétrapotassique	7320-34-5	230-785-7	-----	Xn, R36/38
3 - 5	Métasilicate de sodium	6834-92-0	229-912-9	-----	C, R34; Xi, R37
<5 C9-11	Alcools, alcools éthoxylés 5 - 7 OE	Exclusif	-----	014-010-00-8	-----
<3 C8-10	Alcools, alcools éthoxylés	68439-46-3	215-181-3	-----	Xi, R41
<0,1	Colorant	-----	-----	-----	-----

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et donc ne nécessite de figurer dans cette section.

SECTION 4 – PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas d'irritation provoquée par l'inhalation d'aérosol/de brouillard, mettre la victime à l'air libre. En présence de difficultés respiratoires ou de respiration irrégulière, administrer de l'oxygène ; en cas d'arrêt respiratoire, commencer la respiration artificielle pratiquée par un personnel entraîné. Desserrer tout article vestimentaire serré tel que col, cravate, ceinturon ou ceinture. Si les troubles persistent, consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte, après les 5 premières minutes et continuer le rinçage en maintenant les paupières supérieures et inférieures ouvertes. Consulter immédiatement un médecin, de préférence un ophtalmologue.

En cas de contact avec la peau : Laver la zone affectée avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements et chaussures contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, en cas d'éruption cutanée ou de malaise, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Retirer les dentiers si la victime en porte. Si la victime est consciente et alerte, rincer la bouche avec de l'eau et faites boire un verre d'eau ou de lait. Ne pas faire vomir, à moins d'en recevoir la recommandation par le personnel médical consulté. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Tenir la tête de la victime plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration du liquide dans les poumons. Un vomissement peut se produire spontanément. En cas de vomissement et si la victime est consciente, administrer de l'eau afin de diluer encore davantage le produit. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets potentiels sur la santé

Yeux : Cause une irritation modérée à sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des picotements, des larmoiements et des gonflements.

Peau : Peut causer une irritation modérée à sévère. Une exposition répétée ou prolongée peut entraîner une peau sèche, le craquement de la peau ou de l'eczéma.

Inhalation : L'inhalation de brouillard ou de fines gouttelettes peut causer une irritation modérée des voies respiratoires.

Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer une irritation gastro-intestinale accompagnée de nausée, vomissements, crampes abdominales et diarrhée.

Chronicité : Aucune information n'est disponible.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens d'extinction appropriés pour éteindre les feux aux abords.

Moyens d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients fermés peuvent exploser par suite de l'accumulation de pression en présence d'une chaleur extrême. Au cours de situations d'urgence, l'exposition aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé. Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas tout de suite. Consulter un médecin.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir les récipients à proximité en les aspergeant d'eau afin de prévenir l'accumulation de pression et l'auto-inflammation ou l'explosion lors de l'exposition à une chaleur extrême. Si possible, les pompiers doivent contenir les écoulements d'eau afin de prévenir les dommages environnementaux.

SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement approprié, tel que spécifié dans la Section 8. Aérer l'endroit.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher le déversement du matériel et prévenir le contact avec le sol et les drains, les canalisations d'égouts et les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Recouvrir les drains, contenir le débordement. Recouvrir d'une grande quantité avec une matière inerte absorbante. Recueillir le produit en utilisant une pelle ou un balai et le placer dans un récipient approuvé pour la mise au rebut. Observer toutes les restrictions liées au matériau (Sections 7.2 et 10.5). Laver la zone contaminée à l'eau et au savon.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour les indications concernant le traitement de déchets, voir la Section 13.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions pour la manutention

Observer les précautions indiquées par l'étiquette. Porter un équipement approprié, tel que spécifié dans la Section 8. Conserver les récipients fermés en absence d'utilisation.

Conseil de protection contre le feu et l'explosion

Garder loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Les éthers glycoliques en solution aqueuse peuvent former des vapeurs inflammables au contact de l'air si elles sont suffisamment chauffées.

7.2 Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit sec, frais, et bien aéré, dans des contenants étanches. Transférer uniquement dans des contenants approuvés portant les étiquettes appropriées. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale afin de prévenir les fuites. Ne pas ingérer le produit. Garder hors de portée des enfants.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Mis à part les utilisations mentionnées dans la section 1.2, nulle autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance comportant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Donner la priorité aux méthodes de travail appropriées par rapport au port d'équipements de protection individuelle. Veiller à une ventilation adéquate. La ventilation par aspiration à la source est préférable. Se référer à la Section 7.1.

Mesures de protection individuelle : Porter des vêtements protecteurs afin de prévenir le contact répété ou prolongé avec le produit. Les vêtements protecteurs doivent être choisis spécifiquement pour le lieu de travail, selon les concentrations et les quantités de substances hasardeuses manipulées. Le degré de résistance aux produits chimiques de l'équipement protecteur devrait être demandé au représentant du fournisseur de celui-ci.

Mesures d'hygiène : Les locaux où ce produit est entreposé ou utilisé devraient être équipés d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité. Changer les vêtements contaminés. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains après l'utilisation, avant de manger, de boire ou d'utiliser les toilettes.

Protection oculaire/faciale : Pendant l'utilisation, utiliser des lunettes de sécurité avec protections latérales non perforées. Se référer au règlement OSHA 29 CFR 1910.133 des États-Unis, à la norme ANSI Z87.1 ou à la norme européenne EN 166.

Protection des mains : Porter des gants de caoutchouc ou les gants recommandés par le fournisseur de gants de protection contre les substances mentionnées à la Section 3. Les gants doivent être imperméables aux produits chimiques et à l'huile. Le temps de pénétration des gants choisis doit être supérieur à la période d'utilisation prévue.

Autres équipement de protection : Vêtements de protection. Si la situation l'exige, bottes de protection.

Protection respiratoire : Aucune protection nécessaire lors de l'utilisation normale. Toujours utiliser un appareil respiratoire lorsqu'en présence de vapeurs/aérosols. Lorsque l'évaluation de la situation exige le port d'un tel appareil, utiliser un respirateur muni d'un écran facial possédant une combinaison multiple (US) ou du type ABEK (EN 14387) avec cartouches respiratoires en soutien des contrôles d'ingénierie. Si le respirateur est le seul moyen de protection, utiliser un appareil autonome couvrant le entièrement le visage. Utiliser un appareil de protection respiratoire dont le type et les composants ont été approuvés par des normes gouvernementales, telles NIOSH (É.-U.) ou CEN (UE).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans les égouts.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Liquide clair, de couleur mauve clair
Odeur	Parfum de citron/butyle
Seuil olfactif	Non déterminé
Poids moléculaire	Ne s'applique pas
Formule chimique	Ne s'applique pas
pH	12,5 à 20 °C (68 °F)
Point de fusion	<0 °C (<32 °F)
Point d'ébullition	100 °C (212 °F)
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Ne s'applique pas
Point d'éclair	Non déterminé
Température d'auto-ignition	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Limites inférieures d'explosion (LIE)	Non déterminé
Limites supérieures d'explosion (LSE)	Non déterminé
Tension de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Gravité spécifique	1,020
Viscosité	Non déterminé
Hydrosolubilité	complètement soluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non déterminé
Volatiles par volume à 70 °F	~86 %

9.2 Autres informations

Données non disponibles

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune réactivité particulière n'a été signalée.

Pas de polymérisation dangereuse.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de rangement recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes. Contact avec des matériaux incompatibles.

10.5 Matériaux incompatibles

Agents oxydants, produits acides, alcalins.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition thermique comprennent les oxydes de carbone, oxydes de potassium, oxydes de phosphore et les oxydes de sodium.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucun test toxicologique n'a été effectué sur le produit. Les données de toxicité aiguë ont été estimées à partir des substances entrant dans la composition de ce produit.

Toxicité aiguë par voie orale

Le produit est censé avoir une toxicité orale faible.

Toxicité aiguë par inhalation

Le produit est censé avoir une toxicité par inhalation faible.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit est censé avoir une toxicité par voie cutanée faible.

Irritation cutanée

Le produit peut provoquer une légère irritation de la peau.

Irritation oculaire

Cause une irritation modérée à sévère des yeux.

Sensibilisation

Données non disponibles

Génotoxicité *in vitro*

Données non disponibles

Mutagénicité

Données non disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Données non disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées

Données non disponibles

Toxicité par aspiration

Données non disponibles

11.2 Autres informations

Les composants restants de ce produit ne figurent pas sur la liste des produits carcinogènes par l'ACGIH, l'IARC, le NTP ou l'OSHA. Aucune donnée n'est disponible sur la mutagénicité et/ou la tératogénicité de ce produit, et il n'y a pas de données indiquant qu'il aurait des effets néfastes sur le développement et/ou la fertilité.

À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucun test toxicologique n'a été effectué sur le produit ; toutefois, sur la base de ses composants, ce produit est censé avoir une faible toxicité aiguë sur les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est considéré comme aisément biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La substance a un potentiel de bioaccumulation nul.

12.4 Mobilité

Les composants de ce produit sont solubles dans l'eau et hautement mobiles dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données non disponibles

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Tout écoulement du produit dans les eaux de surface, les égouts ou le sol doit être évité.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination : La génération de déchets devrait être évitée ou réduite dans la mesure du possible. Les conteneurs vides ou récipients peuvent contenir des résidus du produit. Ce produit et son conteneur doivent être éliminés dans de bonnes conditions de sécurité. Disposer des surplus et des produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. L'élimination de ce produit, de ses solutions et de tous produits dérivés doit se faire en respectant l'environnement et en conformité avec la législation régissant l'élimination des déchets et en respectant toutes les autres stipulations des autorités locales et régionales. Éviter la dispersion des produits déversés, le ruissellement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les canalisations et les égouts.

Déchets nocifs : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères définissant des déchets dangereux.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque : Les informations relatives au transport sont indiquées pour référence seulement. Il est vivement recommandé au consommateur de consulter 49 CFR 100 - 177, IMDG, IATA, CE, les recommandations des Nations Unies, les manuels d'information du TMD et du SIMDUT (Canada) pour les règlements détaillés et les exceptions couvrant les spécificités telles que le format des conteneurs, les matériaux d'emballage et les méthodes d'expédition.

CONSULTER LE CONNAISSANCE POUR LES INFORMATIONS D'EXPÉDITION

SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements fédéraux américains

Norme de communication des dangers OSHA : Cette matière est classée comme dangereuse conformément à la réglementation OSHA 29 CFR 1910.1200.

Norme OSHA régissant les pratiques de gestion de la sécurité des processus : Les substances entrant dans la composition de ce produit ne sont pas soumises aux réglementations de la norme OSHA PSM Standard 29 CFR 1910.119.

Planification de la gestion des risques selon l'EPA : Les substances entrant dans la composition de ce produit ne sont pas soumises aux réglementations de l'EPA (Norme (RMP) 40 CFR Part 68).

État de l'inventaire des États-Unis (TSCA) : Toutes les substances chimiques de ce produit figurent à l'inventaire du Toxic Substance Control Act (TSCA).

Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA)

Catégories de dangers figurant à la Section 311/312 (Catégories de dangers) du SARA : Danger immédiat pour la santé (Acute Health Hazard)

Informations SARA 313 : Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit ne dépasse le seuil de notification (*de minimis*) stipulé à la Section 313 de la loi sur la planification des interventions d'urgence et sur le droit de savoir de la communauté (Emergency Planning and Community Right-to Know Act) de 1986.

Substance extrêmement dangereuse (SARA 302/304 Extremely Hazardous Substance)

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit ne dépasse le seuil de notification (*de minimis*) stipulé aux sections du Title III de SARA.

Plan d'urgence et notification (SARA 302/304 Emergency Planning & Notification) :

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit ne dépasse le seuil de notification (*de minimis*) stipulé aux sections du Title III de SARA.

Réponse aux déchets dangereux en vertu de la CERCLA (Comprehensive Response Compensation and Liability Act) : Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit ne dépasse le seuil de notification (*de minimis*) des produits dangereux fixé par la CERCLA.

Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act, CAA)

Ce produit ne contient aucun des produits chimiques figurant sur la liste des polluants atmosphériques dangereux (Hazardous Air Pollutants, HAP) figurant à la Section 112 (b) de la CAA.

Ce produit ne contient aucun des produits chimiques de Classe 1 appauvrissant la couche d'ozone.

Ce produit ne contient aucun des produits chimiques de Classe 2 appauvrissant la couche d'ozone.

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act, CWA)

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit ne figure sur la liste des produits dangereux aux termes du CWA.

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit ne figure sur la liste des produits polluants prioritaires aux termes du CWA.

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit ne figure sur la liste des produits polluants toxiques aux termes du CWA.

Réglementations du Département d'État américain

Loi de l'État de Californie sur la sécurité de l'eau potable et les substances toxiques (Proposition 65) de 1986 :

Ce produit ne contient aucun produit chimique identifié par l'État de Californie comme cause de cancer, de malformations congénitales et d'autres troubles de l'appareil reproducteur.

Autres inventaires constitués par les États des États-Unis

C9-11 Alcools éthoxylés 5 - 7 « EO » (exclusif) figurent sur la liste des inventaires des États suivants, listes de « droit de savoir » et/ou listes de produits polluants atmosphériques ou aquatiques : Massachusetts, Pennsylvanie.

Canada

Symboles et classification des dangers du SIMDUT (WHMIS) :



D2B – Irritant pour les yeux – toxique – autre

Réglementations canadiennes sur les produits contrôlés (CPR) : Ce produit a été classé selon les critères de danger émis par les Réglementations canadiennes sur les produits contrôlés et la FDS contient toutes les informations exigées par les CPR.

Liste canadienne de divulgation des ingrédients (Canadian Ingredient Disclosure List, IDL) : Aucun des produits chimiques composant ce produit ne figure sur la liste canadienne de divulgation des ingrédients (IDL).

Inventaire national des rejets de polluants (Canadian National Pollutant Release Inventory, NPRI) : Aucun des produits chimiques composant ce produit ne figure sur l'Inventaire national des rejets de polluants (NPRI).

Communauté économique européenne

Étiquetage (67/548/EEC à 1999/45/EC)



Xi – Irritant

Phrases de risque : R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases de sécurité : S2 - Gardez hors de portée des enfants.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

S37/39 - Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

WGK, Allemagne (Dangers et protection de l'eau) : 1

Listes d'inventaires de produits chimiques

Pays	Nom de l'inventaire	Figure à l'inventaire*
Canada :	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada :	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Europe :	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
États-Unis :	Toxic Substance Control Act (TSCA) Loi sur le contrôle des substances toxiques	Oui
Australie :	Australian Inventory of Chemical Substances (AICS) Inventaire australien des substances chimiques	Oui
Nouvelle-Zélande :	New Zealand Inventory of Chemicals (NZIoC) Nouvelle-Zélande Inventaire des substances chimiques	Oui
Chine :	Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC) Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	Oui
Japon :	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ENCS) Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles	Oui
Corée :	Existing Chemicals List (ECL) Liste des produits chimiques existants	Oui
Philippines :	Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS) Inventaire philippin des produits et substances chimiques	Oui

* « Oui » indique que tous les composants de ce produit sont en conformité avec les exigences d'inventaire régies par le pays responsable.

* « Non » indique qu'un ou plusieurs des composants de ce produit ne figurent pas dans l'inventaire et ne sont pas exemptés de la liste.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été faite pour cette substance.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Système d'information sur les matériaux dangereux (Hazardous Material Information System, HMIS)

Santé	2
Flammabilité	0
Risque physique	0
Protection individuelle	B

Légende pour la classification des risques HMIS

* = Risque chronique pour la santé (Chronic Health Hazard)

0 = INSIGNIFIANT

1 = LÉGER

2 = MODÉRÉ

3 = ÉLEVÉ

4 = EXTRÊME



Association de la protection contre l'incendie (National Fire Protection Association)

Inflammabilité



Remarques spéciales

Légende pour la classification des risques NFPA

* = Risque chronique pour la santé (Chronic Health Hazard)

0 = INSIGNIFIANT

1 = LÉGER

2 = MODÉRÉ

3 = ÉLEVÉ

4 = EXTRÊME

Texte intégral des « risques » (R) – Phrases figurant à la Section 3.

R34 - Cause des brûlures.

R37 - Irritant pour le système respiratoire.

R41 - Risque de lésions graves des yeux.

SpeedClean n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation du produit décrit. Tous les produits chimiques présentent des risques potentiels. Les informations présentées ici ne doivent être utilisées que pour compléter les connaissances de l'utilisateur final du produit.

Lire les instructions indiquant l'utilisation correcte du produit.

La FDS est rédigée pour le produit tel qu'il est conditionné. Les fournisseurs de services de nettoyage doivent se conformer à l'ensemble des réglementations de l'OSHA aux États-Unis.

Révision

Date de préparation : Le 02 Mai 2013